

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022



VOTER EN DDT/M

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !**



Concrètement je fais comment pour voter le 1^{er} décembre ?

Quel que soit votre ministère d'appartenance, **vous voterez par voie électronique**, probablement depuis votre ordinateur professionnel.

Pour la majorité des agents des DDT/M, vous aurez accès à **2 sites internet**, avec **des identifiants et des mots de passe différents**.

Pour les agents dont la situation est particulière n'hésitez pas à nous contacter !

Pour les agents du ministère de l'intérieur :
1 SEUL SITE INTERNET

Pour les agents des ministères de la
transition écologique et de l'agriculture :
2 SITES INTERNET

POUR LE CSA DE LA DDI (TOUS LES AGENTS) ET LES AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

- Je me connecte à partir du 17/11 :
<https://electionspro2022.interieur.gouv.fr>
- J'ai besoin de :
 - Mon identifiant : matricule + DATE DE NAISSANCE ;
 - Ma clé de sécurité : numéro de carte agent ou numéro adressé par courrier personnel ;
 - Mon mot de passe : donnée communiquée par pli sécurisé remis par mon référent RH.
- Plus d'infos sur :
<http://electionsprofessionnelles.interieur.ader.gouv.fr/>

NB : Vous trouverez votre matricule sur le courrier que vous avez reçu à votre domicile ou sur RenoirRH.

POUR LES AGENTS DES MINISTÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'AGRICULTURE

- J'accède par le portail à partir du 14/11 :
MTECT : <https://mTECT.neovote.com>
MASA : <https://masa.neovote.com>
- J'ai besoin de :
 - Mon identifiant : reçu par courrier postal à mon adresse personnelle ;
 - Ma donnée personnelle : 5 derniers caractères de mon IBAN ;
 - Mon mot de passe : reçu sur ma messagerie professionnelle.
- Plus d'infos sur :
MTECT : intra_portail.e2.rie.gouv.fr/du-1er-au-8-decembre-votez-aux-elections-a20086.html
MASA : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/elections-professionnelles-2022-r7705.html>

NB : Votre IBAN est celui indiqué sur votre RIB correspondant au compte sur lequel est versé votre salaire.

